



Nikon France, Succursale de Nikon Europe B.V.  
191 Rue du Marché Rollay, 94504 Champigny-sur-Marne Cedex France  
RCS CRETEIL B 894 078 484 00033 / APE 4643Z

# Photo de nuit

Durée : 4 heures Niveau : Intermédiaire Prix : 130,00€ TTC

## Objectifs

## Prerequis

## Programme

## Conditions de formation

En amont de la formation, [un test de connaissance](#) permet aux stagiaires d'évaluer leur niveau et de le mettre en parallèles des prérequis.

*Les modules théoriques auront lieu à la Nikon School, le centre de formation Nikon, situé au Nikon Plaza, 99 boulevard Raspail, Paris 6ème. La salle de cours dispose d'une capacité d'accueil de 8 stagiaires. Les parties pratiques se dérouleront en extérieur sur un circuit prédéfini. Il est donc important de vous habiller en tenant compte de la météo.*

Il est nécessaire de respecter les conditions de sécurité qui seront rappelée sur place. Compte tenu de l'heure de ce stage, il est nécessaire de prévoir un en-cas.

Notre approche pédagogique est avant tout tournée vers les notions d'usage, qui sont largement enseignées sous forme d'exercices dirigés, permettant d'évaluer au fil de la formation la compréhension des stagiaires.

La fin de la formation est consacrées à un retour sur les points fondamentaux enseignées sous forme de questions/réponses.

Cette étape cruciale permet au formateur et aux stagiaires eux-mêmes d'évaluer la validation des acquis de la formation.

*La session de formation est validée à partir du quatrième stagiaire. Une formation contient généralement six stagiaires.*

*Nikon se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter la présente formation, conformément à l'Article 9 des Conditions Générales de Ventes.*

*A l'issue de la formation, un support de cours numérique au format PDF est adressé au stagiaire.*

## Modalités de règlement

Nos formations sont soumises à la TVA de 20%. Afin de faciliter le processus d'inscription, vous propos de régler vos frais en ligne, sur notre site sécurisé.

Nous accordons une grande importance à la qualité de nos actions de formation, conformément aux exigences du décret n°2019-564 du juin 2019 sur la qualité des actions de la formation professionnelle et du décret n°2019-565 du 6 juin 2019 sur le référentiel national de la qualité des actions contribuant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail. C'est pourquoi nous avons fait appel à AFNOR Certification pour obtenir la certification QUALIOPI (Référentiel National Qualité – RNQ) Certificat n° 2020/85881.5.

Si vous êtes salarié(e) d'une entreprise, nous tenons à vous informer que vous avez la possibilité de faire financer votre formation par le plan de développement des compétences de votre entreprise, anciennement appelé plan de formation. Ce plan regroupe toutes les actions de formation initiées par l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Quelle que soit la nature de votre contrat ou votre ancienneté au sein de l'entreprise, vous avez la possibilité de bénéficier de ces formations.

Dans la plupart des cas, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, aux rémunérations et allocations de formation, au transport, aux repas et à l'hébergement sont prises en charge par l'OPCO. Nous vous encourageons à vous rapprocher du service des ressources humaines ou de la formation de votre entreprise pour obtenir plus d'informations sur les possibilités de prise en charge.

Si vous ne connaissez pas votre OPCO, vous pouvez consulter le site du ministère du travail en suivant [ce lien](#).

Afin de faciliter les démarches, nous vous invitons à établir un devis en ligne que vous pourrez transmettre à votre interlocuteur. Veuillez noter que votre inscription à la formation ne sera confirmée qu'après validation de celle-ci par votre entreprise ou l'organisme financeur. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations.

Pour plus d'information, [nous contacter](#).